ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2018-2019

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

ET

LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES ÎLES

JANVIER 2019

1. OBJET DE L'ADDENDA

Le présent document constitue un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2018-2019 ratifiée entre le Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (CISSS) et le ministre de la Santé et des Services sociaux (ministre). Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'EGI 2018-2019.

2. DURÉE DE L'ADDENDA

Le présent addenda couvre la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, soit la même que celle de l'EGI 2018-2019.

3. ENGAGEMENT POUR LES SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Votre établissement ayant réalisé toutes les heures antérieures (2016-2018), l'engagement inscrit dans le présent addenda est le nombre d'heures réalisées au 31 mars 2018 (72 152 heures) + 8/13 des heures additionnelles à produire en lien avec l'investissement de 2018-2019 (1 087 heures) à un taux de 76,40 $/heure.

En conséquence, l'engagement pour l'indicateur suivant est modifié :

INDICATEURS	ENGAGEMENTS POUR 2018-2019
Soutien à domicile de longue durée	
1.03.05.01 - Nombre total d'heures de service de soutien à domicile de longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA)	73 239

4. RETRAIT DE DEUX INDICATEURS

Les indicateurs suivants sont retirés de l'EGI 2018-2019 et transférés en suivi de programme dans le cadre de l'objet prioritaire SAD.

1.03.14 Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services aux personnes ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.

1.03.15 Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14.

5. ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Le CISSS s'engage à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée et à donner suite aux priorités du ministre, telles qu'énoncées dans ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Signé à _____
(Lieu)

Le _____
(Date)

Le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux,

_____
Monsieur Yvan Gendron

Signé à Cap-aux-Meules
(Lieu)

Le 2019-01-17
(Date)

La présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles,

Jasmine Martineau
Madame Jasmine Martineau